



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autoroutes

Question écrite n° 27930

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le coût du débat public engagé en octobre 2009 par l'État au sujet de l'autoroute reliant Castres et Toulouse. Alors que ce débat avait engagé le 21 octobre 2009 et pris le 28 janvier 2010, une décision aurait dû être prise trois mois après la fin du débat afin de permettre une avancée de projet. Force est de constater qu'au mois de mai 2013, soit plus de trois ans après l'ouverture de ce débat, aucune avancée n'a été faite. Le débat qui a été organisé en dix réunions publiques n'a jamais été conclu et la question du désenclavement du sud du Tarn est encore d'actualité. Ainsi, il lui demande quel a été le coût de ce débat pour l'État et les collectivités et comment celui-ci a pu être financé.

Texte de la réponse

Les dépenses liées à ce débat public se sont élevées à 1,569 M€ TTC dont 605 000 € pour les dépenses de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Midi-Pyrénées, 75 000 € pour celles de la commission nationale du débat public (CNDP) et 889 000 € pour celles de la commission particulière du débat public (CPDP). Toutes les dépenses faites pour les besoins de la CNDP et de la CPDP ont été prises en charge par le maître d'ouvrage État représenté par la DREAL Midi-Pyrénées conformément à la réglementation en vigueur. Elles ont été financées par la DREAL Midi-Pyrénées sur les crédits qui lui ont été délégués au titre de l'opération d'aménagement de la RN 126 sur le programme « infrastructures et services de transport. » Ces données ont été rendues publiques lors de la publication le 26 mars 2010 du compte rendu du débat public. Au-delà, afin d'accélérer l'aménagement à 2x2 voies de la RN 126 assurant la liaison Castres-Toulouse, le secrétaire d'État chargé des Transports a décidé, le 22 avril 2014 et en accord avec le Conseil régional de Midi-Pyrénées, le Conseil général du Tarn et la communauté d'agglomération des Castres-Mazamet, de recourir à la mise en concession de l'itinéraire.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27930

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 novembre 2013

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5466

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4110